

République Démocratique du Congo
Ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle Citoyenneté

PROJET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (PEQIP)

Financement : TFOC3496-ZR

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) AUDITEUR (TRICE) INTERNE POUR L'ÉQUIPE
DE COORDINATION DU PROJET**

ZR-PEQIP-439486-CS-INDV

Méthode de Sélection des consultants individuels par mise en concurrence ouverte

Août 2024

I. Contexte

La vision du Gouvernement de la RDC à travers le Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté (MINEDU-NC) est la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active. En vue de matérialiser cette vision, le Gouvernement s'est doté, en 2015, d'une stratégie globale couvrant l'ensemble du secteur de l'éducation : la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation 2016-2025 (SSEF). A travers la mise en œuvre des réformes que préconise cette Stratégie, le Gouvernement a pour ambition de :

- Promouvoir un système éducatif plus équitable, au service de la croissance et de l'emploi ;
- Créer les conditions d'un système éducatif de qualité et ;
- Instaurer une gouvernance transparente et efficace.

En mars 2021, avec l'appui des partenaires, la RDC a élaboré et adopté un Pacte de Partenariat visant la transformation du système éducatif et dont la réforme transformationnelle se concentre sur la qualité du processus d'enseignement-apprentissage.

L'accord de don pour la mise en œuvre du Projet pour l'Amélioration de la Qualité de l'Éducation (PEQIP), financé par le Partenariat Mondial pour l'Éducation (GPE) pour un montant de 67 millions de dollars américains, est entré en vigueur le 24 mai 2024 pour une durée de 4 ans. Le PEQIP répond au besoin urgent de soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre de la réforme prioritaire du Pacte de Partenariat portant sur « les enseignants et enseignements de qualité ».

L'objectif de développement du projet est d'élargir l'accès à un environnement d'apprentissage amélioré et renforcer la qualité de l'éducation à travers ses 4 composantes ci-après :

Composante 1 : Élargir l'accès à des cadres d'apprentissage améliorés (20 millions USD)

L'objectif de cette Composante est d'élargir l'accès à des cadres d'apprentissage de qualité et inclusifs pour les filles et les enfants en situation de handicap, dans les communautés des cinq provinces cibles présentant les plus grands besoins. Le projet financera la construction, l'ameublement et l'équipement de salles de classe accessibles aux personnes en situation de handicap et tenant compte de la dimension écologique, ainsi que des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Les infrastructures seront construites de manière à atténuer les risques posés par les catastrophes naturelles. Le projet mettra en œuvre à titre pilote une approche de construction à moindre coût incluant la sélection et l'utilisation de matériaux locaux qui seront achetés et transformés avec la participation des communautés des cinq provinces cibles.

Composante 2 : Améliorer l'efficacité des enseignants (34 millions USD)

L'objectif de la Composante 2 est de rendre l'enseignement plus efficace en termes d'apprentissage et plus inclusif à l'égard des filles. Elle comporte deux sous-composantes consistant à fournir des supports d'enseignement et d'apprentissage essentiels, à renforcer le développement professionnel continu, ainsi qu'à appuyer l'introduction du recrutement et de l'avancement de carrière basés sur le mérite, et à augmenter la proportion des femmes enseignantes.

Composante 3 : Renforcer les systèmes et la gestion du projet (15 millions USD)

Les objectifs de la Composante 3 sont : (i) de renforcer les systèmes pour la production d'informations et leur exploitation pour la gestion et l'assurance-qualité de l'éducation, ainsi que pour la production, le suivi et l'établissement de rapports de la planification stratégique de l'éducation sensible au genre au niveau décentralisé ; et (ii) de garantir que la capacité globale de mise en œuvre est en place pour réaliser les résultats du projet.

Elle comporte deux sous-composantes consistant à appuyer les activités opérationnelles de production de l'Annuaire statistique national pour les années scolaires 2024-2025 à 2026-2027, et garantir que la capacité et les systèmes sont en place pour réaliser les résultats du projet tout en respectant les sauvegardes et exigences institutionnelles, y compris celles en rapport aux fonctions fiduciaires et au suivi, au rapport et à l'évaluation.

Composante 4. Intervention d'Urgence Conditionnelle (CIUC) (0 USD)

Une CIUC à zéro financement sera incluse conformément les besoins urgents d'assistance ou de contraintes de capacité.

A travers ce projet, environ 21 000 élèves bénéficieront de salles de classe nouvellement construites et plus de 85 000 bénéficieront d'installations des latrines et l'approvisionnement en eau dans 5 provinces à savoir : Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental, Sud-Kivu et Ituri. Plus de 5,3 millions d'élèves et 150 000 enseignants en 5e et 6e années bénéficieront de la fourniture de manuels scolaires et de guides de l'enseignant sur l'étendue du territoire national.

Afin d'assurer la gestion quotidienne de ce projet, une Equipe de Coordination du Projet (ECP) a été mise en place sous la direction de la Coordinatrice du projet, et doit être dotée d'un (e) Auditeur (trice) interne.

Dans ce cadre, l'ECP cherche à recruter un(e) Auditeur (trice) interne.

II. PRINCIPALES MISSIONS ET TACHES DE L'AUDITEUR (TRICE) INTERNE

Sous l'autorité et la supervision directe de la Coordinatrice, l'Auditeur (trice) Interne aura pour mission principale de s'assurer de l'application par le projet des procédures de gestion administratives et financière, et de la passation des marchés mise en place pour la mise en œuvre du PEQIP. Il (elle) exécutera sa mission en conformité avec les normes internationales régissant la pratique professionnelle de l'audit interne et les procédures admises en la matière.

A ce titre, il (elle) aura pour tâches :

- Veiller à ce que les procédures du PEQIP soient conformes aux directives de la Banque Mondiale et aux principes de transparence et de saine gestion. Il (elle) prêtera une attention particulière, notamment au respect de pratiques saines en matière de gestion financière et de passation des marchés relatives aux acquisitions de biens, travaux, services de consultants ;
- Identifier les dysfonctionnements ainsi que leurs conséquences et, proposer les mesures appropriées pour y remédier ;
- Evaluer le système de contrôle interne lié à l'efficacité et à l'efficience de l'exécution des activités du PEQIP ;
- Contrôler périodiquement les transactions financières liées aux activités du PEQIP, en s'assurant de leur opportunité, de leur régularité et, des niveaux de risques, fraudes et corruptions éventuelles ;
- Mener des missions spéciales d'investigations ainsi que des contrôles ponctuels ;
- S'assurer que les recommandations des auditeurs externes sont prises en compte et dûment exécutées par le service ayant la charge de leur mise en œuvre ;
- Recommander, le cas échéant, des mesures idoines d'amélioration des procédures permettant un fonctionnement efficient du PEQIP ;
- Travailler en collaboration avec les auditeurs externes (financier et technique).

III. OBLIGATION D'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS

L'auditeur (trice) interne opérera conformément aux normes internationales des audits internes de l'IIA « Institute of Internal Auditors » et donnera lieu à toutes les vérifications et contrôles que l'auditeur jugera nécessaires en la circonstance. L'examen comprendra tous les tests, confirmations, observations et vérifications jugées utiles par l'auditeur.

L'Auditeur (trice) interne rendra régulièrement compte de ses activités par la production de notes spécifiques mensuelles (mémoire d'audit interne) et des rapports d'activités trimestrielles.

Dans les deux semaines suivant sa prise de fonction, l'Auditeur (trice) interne devra dresser l'état des lieux et soumettre à la Coordonnatrice du Projet, une charte d'audit et un plan d'action précisant les principales articulations de sa mission.

A la fin de chaque trimestre, l'auditeur (trice) interne devra produire et soumettre à l'appréciation de l'ECP du PEQIP un rapport sur l'état du programme dans les aspects énumérés plus haut. Un exemplaire du rapport sera envoyé à la Banque mondiale à la même fréquence.

Un rapport annuel d'audit interne sera également produit et transmis à la Coordination du Projet et une copie envoyée à la Banque Mondiale. En plus du résumé de l'ensemble de l'activité d'audit interne de l'année, ce rapport dressera les perspectives de revue pour l'exercice suivant.

Les différents rapports seront adressés à la Coordonnatrice du projet ainsi qu'aux autres membres des équipes de gestion du Projet qui disposeront de cinq (5) jours pour des commentaires, remarques et observations.

Le rapport définitif est remis cinq (5) jours ouvrables après la réception des différents commentaires remarques et observations.

En tout état de cause, le rapport du trimestre devrait être finalisé, validé et publié au plus tard 45 jours après la fin du trimestre N.

IV. PROFILS DE L'AUDITEUR (TRICE) INTERNE

L'auditeur (trice) interne doit avoir le profil ci-après :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau supérieur BAC+5 en comptabilité, finance, audit ou gestion du type DESS Audit, MSTCF, DECF, DESCF, Ecole de Commerce, ou équivalent ; détenir la qualification Certified Internal Auditor (CIA) serait un atout ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience dans la conduite des missions d'expertise comptable et de conseil en gestion en tant qu'auditeur dans un cabinet d'audit (niveau senior) ou en tant qu'auditeur interne. L'expérience dans un projet financé par la Banque Mondiale, BAD, FIDA, Union Européenne serait un atout) ;
- Une expérience pratique dans la gestion des projets de développement serait un atout ; de même qu' une bonne connaissance des procédures et directives de la Banque Mondiale en matière de gestion financière et de passation de marchés ;
- Capacité de travailler sous pression et faire preuve d'un esprit d'indépendance ;
- Etre disposé à voyager même à l'intérieur du pays ;
- Parfaite maîtrise des outils informatiques de base (MS Excel, Word, PowerPoint.). La connaissance d'un logiciel comptable serait un atout ;
- La connaissance de l'Anglais serait un atout ;
- Probité morale et intellectuelle ;
- Sens de responsabilité et de confidentialité ;

- Parfaite maîtrise du français et bonne capacité de rédaction et de communication ;
- Avoir effectué une formation sur le nouveau système comptable des entités à but non lucratif serait un atout (fournir la preuve de la formation).

V. CRITERES DE PERFORMANCE

De manière générale, assurer la conformité aux stipulations de l'accord de crédit et de la lettre de décaissement.

Les performances de l'Auditeur (trice) interne seront évaluées sur base des critères ci-après :

- Assurer l'absence de dépenses inéligibles¹;
- Charte d'audit interne, matrice des risques, plan annuel de travail annuel élaborés au plus tard le 15 janvier de l'année considérée
- Notation d'ensemble en gestion financière du Projet, et plus particulièrement du Contrôle interne au minimum modérément satisfaisante ;
- Veiller aux délais de mise en œuvre des recommandations des auditeurs externes ainsi que celles des missions de supervision de l'IDA ;
- Assurer la production de RSFs trimestriels juges satisfaisant, y compris les états financiers (absence de notes de revues, ou des revues à faible antériorité), des rapprochements bancaires et autres états périodiques (l'absence de suspens à forte antériorité) ;
- Assurer la production du Plan de travail annuel (PTBA et budget de trésorerie) de qualité dans le respect des délais suivant l'accord de financement – en général le PTBA de l'année N doit être approuvé au mois de novembre de l'année N-1 ;
- Veiller au respect de la fréquence minimale de décaissements sur le compte désigné – une DRF au moins par mois ;
- Veiller au Respect des obligations de transmission des rapports de suivi financier (45 jours après la fin de chaque trimestre) et les rapports d'audit (30 Juin N+1) ;
- Ces indicateurs ne sont pas exhaustifs, et peuvent être supplées par d'autres.

VI. LIEU ET DURÉE

Le poste sera basé à Kinshasa, en République démocratique du Congo avec des missions à l'intérieur du pays. L'Auditeur (trice) interne sera recruté (e) pour une période d'un an, renouvelable chaque année pour un maximum de quatre ans au total, sous réserve d'une évaluation annuelle satisfaisante des performances.

La personne recrutée sera soumise à une période probatoire initiale de six mois.

VII. PROCESSUS DE SÉLECTION ET DE RECRUTEMENT

L'Auditeur (trice) interne sera sélectionné (e) selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte, conformément au Règlement de Passation des

¹ Pour rappel, selon les directives de la Banque, les dépenses inéligibles comprennent ce qui suit :

- Les dépenses non couvertes par les descriptions de projet et qui sortent du cadre des définitions de l'accord de financement ;
- Les dépenses déclarées inéligibles suite à des audits et/ou supervisions ;
- Les dépenses non couvertes par le projet et les catégories de dépenses (décrites) dans l'accord de financement ;
- Les dépenses dont le processus d'acquisition n'est en conformité, ni avec le plan de passation de marchés, et/ou les procédures de passation des marchés convenues de la Banque ;
- Les dépenses effectuées avant la date d'établissement légal de l'accord juridique ou, pour les projets comportant des dispositions de financement rétroactif, avant la date antérieure spécifiée dans l'accord de financement
- Les paiements effectués pour les dépenses engagées après la date de clôture, sauf accord explicite et contraire avec la Banque ;
- Les dépenses pour lesquelles l'emprunteur a été incapable de fournir des pièces justificatives suffisantes et appropriés.

Marchés applicable aux Emprunteurs/Directives pour les Projets alignés sur les Directives et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.

L'Auditeur (trice) interne sera retenu(e), après avis de non-objection de la Banque Mondiale, en fonction de ses qualifications et expériences pertinentes, et sa capacité à réaliser pleinement la mission.

VIII. CONDITIONS DE TRAVAIL

- Le (la) consultant (e) sera évalué (e) chaque année sur ses performances dans le cadre de sa mission. Cette évaluation interviendra à la fin de chaque année civile ;
- La rémunération et les frais divers seront déterminés sur la base du montant et des modalités de paiement négociés ;
- Le projet mettra à la disposition du consultant les moyens logistiques nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Note : Conformément aux dispositions en matière de rémunération et avantages des consultants dans le cadre des projets financés par la Banque mondiale, ce poste appartient à la catégorie 2 de la grille associée.